



COMMUNIQUÉ

N° 2013- 09/RM

Le Maire de la Commune de Rémire-Montjoly informe ses administrés de la recrudescence dans notre Région et sur notre Commune de « LA DENGUE » qui a été signalée par les instances de veille sanitaire.

Il rappelle à toute la population, la nécessité de prendre sur leur lieu d'habitation, toutes les précautions d'usage pour éviter la propagation de cette épidémie facilitée par la prolifération du moustique vecteur.

Il rappelle que toute information utile peut être obtenue auprès des Services Sanitaires compétents :

- ARS (Agence Régionale de Santé) : **0594 25 72 24**
- Conseil Général : **0594 29 59 30**

Fait à Rémire-Montjoly,
Le 13 mars 2013.

Le Maire,
Jean GANTY

Ampliation :

- Guyane 1^{ère}
- Presse de Guyane
- Hebdo Guyane
- Affichage